



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

matériels

Question écrite n° 123139

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur la pratique du covoiturage avec les véhicules de l'administration. Cette pratique est rendue difficile car les fonctionnaires utilisant des véhicules de service croient souvent ne pas être autorisés à les partager avec des personnes venant d'autres structures, pour des raisons d'assurance. Cette situation entrave la réalisation d'un des objectifs du Grenelle de l'environnement qui est de favoriser l'utilisation des transports en commun et du covoiturage. Il lui demande de lui préciser les droits des fonctionnaires en matière de covoiturage avec un véhicule de service dans le cadre de leurs fonctions.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123139

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2011, page 12442

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)